

IA 2017/2018 pièces à fournir (sur place ou par courrier)

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion / Pôle Master

Liste des pièces à fournir pour finaliser l'IA :

- ❑ 1 attestation d'assurance responsabilité civile.
- ❑ 2 timbres au tarif 20g.
- ❑ **Le justificatif de paiement par carte bancaire en ligne**
- ❑ 1 photocopie de l'**attestation de sécurité sociale** de l'assuré appartenant à un régime particulier. **Uniquement pour les étudiants concernés.**
- ❑ 1 attestation pour les salariés justifiant de 150 heures de travail par trimestre ou de 600 heures par an, sur la période du 1/09/2017 au 31/08/2018 (attestation employeur avec horaires de travail, copie du contrat de travail...).
- ❑ 1 exemplaire de la notification d'attribution conditionnelle de bourse de l'enseignement supérieur (de l'échelon 0 à l'échelon 7), pour l'année universitaire 2017-2018, adressée par le CROUS ou à télécharger sur le site du DSE. (Exonération des droits de scolarité et de la cotisation de sécurité sociale restant à régler pour la médecine préventive). **Uniquement pour les futurs boursiers.**
- ❑ 1 photocopie du passeport avec visa étudiant. **Uniquement pour les étudiants internationaux.**